

AVIS D'APPELS

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LA MISE EN VENTE D'UN BIEN FONCIER ET IMMOBILIER CENTRE HOSPITALIER DE GRASSE

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine immobilier, le centre hospitalier de Grasse met en vente une partie de son site du Petit-Paris. La présente procédure d'avis d'appel à candidatures et de consultation a pour objet la cession d'une partie de son domaine situé sur le site du Petit-Paris, 78 boulevard Victor Hugo à Grasse (06130). La parcelle d'une surface de 20 457 m² est située sur l'actuelle parcelle cadastrale BO n°2. Six bâtiments et deux locaux techniques sont présents sur cette parcelle représentant une surface de plancher de 8 068 m². Cette parcelle est idéalement située à deux km au Sud du centre-ville historique et bénéficie d'une orientation Sud-Est. Elle est complétée de plusieurs essences méditerranéennes dont de très nombreux oliviers. La partie haute de la parcelle offre une vue libre sur la baie de Cannes. L'accès actuel se réalise par le carrefour du Petit-Paris. Le centre hospitalier de Grasse souhaite que les projets d'offres

d'achat et immobiliers répondent aux caractéristiques suivantes :

- Respect des contraintes liées au PLU et à ses annexes de la ville de Grasse,
- Intégration du projet dans la politique urbanistique développée par la ville de Grasse,
- Bâtiments d'habitation neufs de haute ou moyenne gamme et/ou réhabilitation d'une partie des bâtiments existants. Les matériaux mis en œuvre seront en harmonie avec les abords du site.

A la date de la signature de l'acte authentique de vente, les bâtiments et locaux présents sur la parcelle seront libres de toute occupation. Pour obtenir le cahier des charges de la vente, les candidats transmettent leur demande à la direction des travaux du centre hospitalier à l'adresse suivante : dst.marches@ch-grasse.fr, Tél : 04 93 09 51 56. Les candidats devront décliner leur identité, leur adresse et leur profession. Trois visites du site seront organisées entre le 23/05/2017 et le 08/06/2017. La date limite de remise de la proposition d'achat et du projet d'aménagement immobilier est fixée au : lundi 11/09/2017 à 17 H.



APPEL DE CANDIDATURES PUBLICATION EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 143-7-2 ET R 142-3 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

- Commune de AMIRAT :**
91 a 02 a 05 ca -- Les croix: C-12-17 - Notre dame: C-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11 -- (avec bâtiments)
- Commune de RNU :**
Classification dans un document d'urbanisme : RNU
- Commune de CAGNES-SUR-MER :**
40 ca -- Du val de cagnes: CI-34 -- (avec bâtiments)
- 21 a 61 ca -- Des salles: DB-107(J)-107(K) -- (avec bâtiments)
- Commune de LA GAUDE :**
27 a 45 ca -- Salles et val de cagnes: AW-63-64 --
2 a 83 ca -- Salles et val de cagnes: AW-62 -- (avec bâtiments)

Classification dans un document d'urbanisme : PL.U - Zone A
Classification dans un document d'urbanisme : PL.U - Zone A
Commune de MARIE :
1 ha 05 a 97 ca -- Collet des ragies: B-77-93-97-98-99 - Cros sotran: B-279 - Fenouillet: B-65(A) - La layette: B-260 - La vernette: B-225 --
Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U
Commune de MENTON :
1 ha 47 a 02 ca -- Des moulins: AD-166-167-168-169-170-172-173-196 - L'annonciade: AD-194-195-197-198 -- (avec bâtiments)
Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U
Commune de LE TIGNET :
84 a 90 ca -- Croutier: B-1278 --
Classification dans un document d'urbanisme : PL.U - Zone N
Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) AU PLUS TARD LE 28/05/2017 à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus : SAFER Provence Alpes Côte-d'Azur, NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5ème Etage 66-68, Route de Grenoble CS 93254 06205 NICE Cedex 3. Tél.04.88.78.00.06. NICE, le 9 mai 2017.

Nous recommandons à nos annonceurs de bien vouloir être assez aimables de répondre aux lettres courtoisement rédigées ou, si cela leur est matériellement impossible, de renvoyer à leurs correspondants les documents ou photos qui auraient pu leur être confiés. En répondant, ne pas omettre d'indiquer le numéro de l'annonce.

AVIS RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF AVIS DE PROCEDURE ADAPTEE

CONTRAT DE FOURNITURE DE DOCUMENTATION SUR SUPPORT CDROM - DVDROM - VIDEO - DVD - CD

1- POUVOIR ADJUDICATEUR Mairie de Cagnes-sur-Mer Service de la Commande Publique Pôle MAPA SG Place de l'Hôtel de Ville BP 79 06 802 Cagnes sur Mer Principal Cedex Tel : 04 93 22 19 14 Fax : 04 93 22 19 84 Ouverture au public, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 C'est à cette adresse que, le DCE (dossier de consultation des entreprises) peut être retiré, des informations complémentaires peuvent être obtenues, et les demandes et offres de participation renvoyées. Mise en ligne : Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur le site : <https://www.marches-securises.fr> <https://www.e-marches06.fr/>

2- OBJET DU CONTRAT CONTRAT DE FOURNITURE DE DOCUMENTATION SUR SUPPORT CDROM - DVDROM - VIDEO - DVD - CD Accord cadre passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret N°2016-360.

Le contrat est un contrat fractionné à bons de commande passé pour une durée de 4 ans à compter de la notification.

Lot 1 Documentation sur support CDROM, DVDrom, Vidéo, DVD Pas de montant minimum Montant quadriennal maximal : 35 000.00 € HT

Lot 2 Documentation sur support CD Pas de montant minimum Montant quadriennal maximal : 5 000.00 € HT

3- CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES Le jugement des offres et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué à partir des critères pondérés de la manière suivante :
Le jugement des offres s'effectuera sur la base du mémoire technique rempli par le candidat selon les critères indiqués.

4- DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LUNDI 29 MAI 2017 à 16h 30.

5- DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 03/05/2017.

Légales

CESSATION DE GARANTIE

AVIS

La MONTE PASCHI BANQUE S.A., Société Anonyme au capital de 84.632.276,76 €, dont le siège social est à PARIS (75001), 11 Boulevard de la Madeleine, Représentée en son Agence de NICE KARR (06000) - 13 Rue Alphonse Karr, avise le public, qu'à la demande du client, elle dénonce la garantie financière qui avait été accordée à la Société AGENCE WINTER IMMOBILIER, Société par actions simplifiée, au capital social de EUR 10.000,- ayant son siège au 15 boulevard Gambetta, 06000 NICE, au titre de son activité de TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE SANS MANIPULATION DE FONDS, conformément à la loi du 2 janvier 1970. Cette garantie expirera dans un délai de trois jours francs suivant la date de la publication du présent avis (article 44 du Décret du 20 juillet 1972). Les créances, s'il en existe, devront être produites auprès de la succursale susvisée dans les trois mois de cette insertion. Cette publication, rendue obligatoire par la loi, ne peut en aucun cas mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité de la Société AGENCE WINTER IMMOBILIER.

Recevez Nice-Matin dans votre boîte aux lettres TÔT le matin !

.....

Découvrez nos formules d'abonnement exceptionnelles au 04 93 18 28 85

nice-matin

* livraison par porteur spécial selon votre adresse ou par voie postale.

VIE DES SOCIÉTÉS

SAS KELLY
Au capital de 1.000 €
37, Boulevard Charles Guillaumont 06160 JUAN LES PINS
R.C.S ANTIBES 819 979 014

AVIS

L'A.G.O du 15/02/17 a nommé M^{lle} Caroline JOURNO, demeurant 23 Rue le Bua 75020 PARIS, en qualité de Président, en remplacement de M. Joseph JOURNO.

AVIS D'ENQUÊTES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Affaires Juridiques et de la Légalité

COMMUNE DE CANNES
DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GÉNÉRAL POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VALLONS DU DEVENS ET DES GABRES
DEMANDEUR : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de CANNES, à une enquête publique en application de l'article R.214-89 du Code de l'environnement, organisée dans le cadre des dispositions des articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'environnement, préalable à déclaration d'intérêt général (article L.211-7 du Code de l'environnement), conformément à l'arrêté préfectoral du 5 mai 2017.

L'objet de l'opération, présentée par la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL), consiste en des opérations d'entretien strict des vallons du Devens et des Gabres afin de maintenir la capacité d'écoulement des vallons, la réduction de l'apport de macro-déchets et la limitation de l'apport sédimentaire dans les portions à faible pente. Les travaux d'entretien n'étant pas soumis à étude d'impact, le dossier d'enquête comporte la note de présentation exigée au 2° de l'article R.123-8 du Code de l'environnement.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie annexe de CANNES-la-BOCCA (23 avenue Francis Tonner 06150). Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés du mardi 30 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus soit 32 jours en mairie annexe de CANNES-la-BOCCA (23 avenue Francis Tonner 06150) afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 8 h 00 à 12 h 00. Une version numérique du dossier d'enquête publique est également consultable, aux mêmes dates, sur les sites internet de la mairie de Cannes : <http://www.cannes.com/enquete-publique> et de la CAPL : <http://www.cannespaysdelerins.fr>. Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie annexe de CANNES-la-BOCCA (23 avenue Francis Tonner 06150), siège de l'enquête, qui les joindra au registre. Ces observations écrites devront lui parvenir avant la date et heure de clôture de l'enquête précitées.

Les observations écrites du public pourront également être déposées par voie électronique dans les conditions précitées sur le site :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> - (rubrique publications/enquêtes publiques/autorisation de travaux). Ces observations seront consultables sur ce même site. M. Denis GRIDEL, Directeur de l'aménagement et de l'urbanisme à la mairie de Grasse, en retraite, est désigné commissaire enquêteur conformément à la décision n° E16000065/06 du 7 février 2017 du Président du Tribunal administratif de Nice. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie annexe de CANNES-la-BOCCA (23 avenue Francis Tonner 06150) aux heures et jours suivants :

- mardi 30 mai 2017 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
- mercredi 31 mai 2017 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
- vendredi 2 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
- jeudi 8 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
- lundi 12 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
- jeudi 15 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
- lundi 19 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
- mercredi 21 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
- samedi 24 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- lundi 26 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
- vendredi 30 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés en mairie de CANNES, ainsi qu'en préfecture des Alpes-Maritimes où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Les informations relatives au projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CS 50044 - 06414 Cannes cedex) dans les conditions décrites aux articles L.124-1 et suivants et R.124-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Le Préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre, à l'issue de l'enquête publique, l'arrêté portant déclaration d'intérêt général. Fait à Nice, le 5 mai 2017
Pour le Préfet des Alpes-Maritimes
Signé, Frédéric MAC KAIN

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Keno gagnant à vie

Tirages du JEUDI 11 MAI 2017

Midi

2 10 14 15 21 25 30 32 34 35
38 41 42 44 53 57 59 62 66 67

X3

JOKER+
6 520 049

Résultats et Informations : 3256 Service client FDJ

Soir

3 9 11 14 16 17 27 29 31 33
40 41 43 46 50 51 55 59 61 65

X4

JOKER+
2 794 836

Les dates officielles correspondent aux dates métropolitaines. Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant la date de tirage. Voir règlements. JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

PROFESSIONS DU CHIFFRE ET DU DROIT, COLLECTIVITÉS

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE EN QUELQUES CLICS
UNE ÉQUIPE DÉDIÉE DE PROXIMITÉ

euroSUD COMMUNICATION 04 93 18 71 49
legales@nicematin.fr

legales pro
Groupe Nice-Matin
VOS ANNONCES EN 1 CLIC